

République Française
Département de l'Ain
Arrondissement de
Belley
Canton de Lagnieu



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU 16/12/2022
N°2023-57

Nombre de conseillers :15
Présents : 12
Absents : 3
Excusés avec pouvoir : 1
Votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Date de convocation :
11/10/2023

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Brigitte Seve, Ophélie Janaudy et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Denis Renault, Eric Elie, Morgan Michalet, Emmanuel Petat.

Objet : repas CCAS :
participation financière
des accompagnants
âgés de moins de 70
ans.

Membres excusés : Marie-Thérèse VILLECOURT (a donné procuration à Madame Sandrine BRICOURT).

Membres absents : Cindy Rochereau, Romain Grillot.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'organisation du repas de Noël pour les anciens âgés de 70 ans et plus.

Il explique que les personnes pourront participer avec leur conjoint, notamment ceux de moins de 70 ans. En raison des frais occasionnés pour ce repas, il propose de demander une participation de 20 euros aux accompagnants âgés de moins de 70 ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une participation de 20€ aux accompagnants âgés de moins de 70 ans.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Pour copie conforme,

Le Maire
Lionel KLINGLER



Accusé de réception en préfecture
001-210102133-20231020-2023_057-DE
Date de réception préfecture : 25/10/2023